

ANNEXE XVII
(*article 61*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU
RÈGLEMENT R.V.Q. 1667

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR AU POURTOUR DE
L'ÉGLISE SAINT-RODRIGUE

1. Les travaux consistent principalement à aménager un nouveau stationnement comprenant du pavage, des trottoirs, de la plantation ainsi que tous les ouvrages de drainage et d'éclairage requis. Les travaux comprennent également l'aménagement d'une placette en pavé de béton avec du mobilier urbain, de l'éclairage et de la plantation.

2. La dépense comprend les services professionnels en architecture du paysage, en aménagement et en ingénierie nécessaires à la préparation du concept, des plans finaux pour le contrôle budgétaire et pour le contrôle des matériaux.

TOTAL : 694 490,29 \$